



Note d'analyse

La déclaration sur les droits des paysannes et des paysans

Une protection spécifique est nécessaire

mardi 18 août 2015



[Télécharger la note d'analyse](#)

Les paysans et paysannes et les autres personnes qui travaillent en milieu rural constituent le plus grand groupe touché par la faim au monde. Des discriminations de toutes sortes en sont la raison. En collaboration avec La Via Campesina, le plus grand mouvement paysan international, et d'autres organisations alliées, FIAN plaide pour une convention de droits humains en faveur de ce groupe vulnérable.

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a affirmé la nécessité d'un instrument juridique spécifique et a approuvé, le 27 septembre 2012, la constitution d'un groupe de travail chargé de préparer une Déclaration pour les droits des paysans et paysannes et des autres personnes qui travaillent en milieu rural. Deux sessions de négociation (en 2013 et 2015) ont permis d'aboutir à un premier projet de texte de Déclaration.

L'enjeu est aujourd'hui de continuer à faire pression sur les États pour qu'ils affirment une réelle volonté politique de faire avancer les droits des paysans. Nous avons, à cet égard, une responsabilité particulière en Europe, la majorité des États membres de l'Union européenne étant plus que réticents à l'adoption de cette Déclaration.

Voir aussi les **courriers envoyés à nos décideurs belges** par rapport à ce processus en [mai 2014](#) et en [août 2015](#)

Pour en savoir plus, consultez notre **fiche de synthèse** ci-dessous :

